

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD901

présenté par

Mme Le Vern, M. Bouillon et Mme Florence Delaunay

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et des valeurs d'usage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la notion de valeur d'usage.

En effet, si les services écosystémiques ont bien une valeur pour la collectivité, les réduire à leur valeur d'usage risque de mener systématiquement à une logique de financiarisation de la nature.

Cette logique peut mener à des dérives, notamment la systématisation des compensations financières à la destruction de la nature.

De plus, les études actuelles sont partiales et incomplètes et ne permettent en aucun cas de mesurer objectivement la valeur des services rendus.